



**Commune de Missy
Municipalité**

Préavis n°01/2025 Au Conseil Général

Comptes et gestion 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes et la gestion 2024.

Résultats de l'exercice

Le budget pour 2024 présenté par la Municipalité dans le préavis municipal PM05-2023 et adopté par le Conseil Général dans sa séance du 12 décembre 2023 prévoyait un excédent de charges de **CHF 133'500.-** (10.96% des recettes). A la clôture de l'exercice, on constate un excédent de charges de **CHF 80'846.09** (6.02% des recettes). Le capital passe ainsi de **CHF 1'088'649.49 à CHF 1'007'803.40**

Voici la comparaison entre les comptes et le budget :

	Comptes 2024	Budget 2024	en +, en -	Comptes 2023
Total général des charges	1'423'826.76	1'351'000.00	-72'826.76	1'196'160.35
Total général des revenus	1'342'980.67	1'217'500.00	-125'480.67	1'277'175.16
Résultat final	-80'846.09	-133'500.00	-52'653.91	81'014.81

Comptes par chapitre administratif

	<u>Comptes 2024</u>			<u>Budget 2024</u>	
	Charges	Revenus	Résultats	Charges	Revenus
1. Administration générale	242'847.69	9'649.10	-233'198.59	262'900.00	8'300.00
2. Finances	227'539.35	1'022'322.71	794'783.36	181'400.00	938'900.00
3. Domaines, bâtiments	119'277.59	162'606.70	43'329.11	84'900.00	108'500.00
4. Travaux	336'720.20	105'828.78	-230'891.42	320'200.00	119'400.00
5. Instruction publique	214'437.96	1'663.99	-212'773.97	219'800.00	0.00
6. Police	54'159.70	2'955.00	-51'204.70	53'300.00	2'700.00
7. Sécurité sociale	190'889.88	0.00	-190'889.88	188'800.00	0.00
8. Services industriels	37'954.39	37'954.39	0.00	39'700.00	39'700.00
Totaux	1'423'826.76	1'342'980.67	-80'846.09	1'351'000.00	1'217'500.00

Révision des comptes

Les comptes 2024 ont été contrôlés en date du 10 avril 2025 par Fiprom.

La Municipalité a adopté les comptes dans sa séance du 12 mai 2025.

Charges non budgétées – Dépenses extraordinaires

Selon l'Art. 80 du Règlement du Conseil Général 2019 et l'art. 11 al.1 du RCCOM, Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature (*Missy 2021-2026 CHF 25'000.-*). Al. 2 Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général.

Crédits accordés par le CG :

Néant

Dépenses extraordinaires

410.318.00	Honoraires NPPR NORMAT 2 (Voir page 6)	CHF	7'996.80
720.352.01	ARAJ, rattrapage exercice précédent	CHF	10'473.23

Recettes extraordinaires

Néant

Attributions aux fonds de réserve

Néant

Prélèvements aux fonds de réserve

353.480.00	Prélèvement à réserve réfection de l'église	CHF 50'000.-
810.481.00	Prélèvement sur fonds eau	CHF 3'585.39

Amortissements extraordinaires (Non prévus au budget)

353.332.00	Amortissement extraordinaire façades de l'église	CHF 50'000.-
420.332.00	Amortissement extraordinaire PGA poursuite de révision	CHF 6'200.-

Personnel communal et auxiliaire

La Municipalité remercie les employés communaux ainsi que le personnel auxiliaire pour leur travail en 2024 au service de la population :

- Mme Yannick Michel, secrétaire
- M. Philippe Jean-Mairet, boursier
- Mme Anick Rochat
- M. Laurent Pahud
- M. Arnaud Blanc
- Feu M. Jean-Pierre Hänggeli
- M. François Riesen
- M. Charles Thévoz
- M. Etienne Thévoz.

La répartition des salaires auxiliaires a été faite en fonction des heures enregistrées pour chacun des chapitres administratifs.

Municipalité

La Municipalité a siégé lors de 38 séances ordinaires.

La Municipalité a présenté les préavis ou rapports municipaux suivants au Conseil général :

- PM 01-2024 Comptes et gestion 2023
- PM 02-2024 PACom
- PM 03-2024 Ajustement
- PM 04-2024 Règlement de police RPG
- PM 05-2024 Budget 2025

Dossiers en cours :

- Revitalisation de la Petite Glâne
- Révision du PGA
- Réfection des façades de l'église

Statistiques diverses

<u>Population</u>	2024	2023	2022
Population au 31.12	381	379	386
Naissances	4	2	7
Décès	7	3	3
Police des constructions			
Permis de construire et autorisations délivrées	20	12	18
Permis d'habiter	1	5	5
Ordures ménagères et déchets			
Ordures ménagères, en tonnes	16.31	20.14	15.16
Déchets encombrants	1.70	2.13	1.79
Biodéchets	20.84	15.43	15.72
Papier	16.39	18.53	17.09

Les variations importantes entre le budget et les comptes sont commentées ci-après :

1 - ADMINISTRATION GENERALE

100 - Conseil Général

100.300.01 et 100.3000.03 Traitements du personnel et Jetons de présences/indemnités

Comme en 2022 et 2023, moins de préavis municipaux ont été présentés au Conseil général et donc moins de travail pour les commissions.

110.310.00 Imprimés et fournitures de bureau

Du matériel pour l'archivage a dû être acheté pour CHF 1'861.15, ceci n'avait pas été prévu au budget.

110.316.00 Location photocopieur

Le leasing est arrivé à échéance à fin juillet 2024.

110.436.00 Remboursement de tiers

Remboursement de l'assurance maladie.

190.318.00 Service d'entretien informatique

L'hébergement de l'informatique communale a été mise en place pour des raisons de sécurité, un montant supplémentaire a été investi pour la cybersécurité.

2 - FINANCES

210 - Impôts

210.330.00 Défalcations sur impôts - 210.409.00 Impôts récupérés après défalcati

La perception des impôts est faite par l'ACI. Les défalcations sont assez variables et peu prévisibles. Une part peut être récupérée par la suite, voir compte 210.409.00. Mais la procédure va jusqu'au bout.

210.403.00 Impôt sur les gains immobiliers

Ce montant est lié au nombre et à l'importance des gains lors de transactions immobilières, il est donc très variable.

210.404.00 Droits de mutations

Les droits de mutations sont également imprévisibles, comme les gains immobiliers.

Calculs de péréquation, police et cohésion sociale

		<u>2024</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Comp. 2024</u>	<u>2023</u>
Péréquation directe					
220.351.02	Alimentation (Charge)	-203'748.00	-164'198.00	-39'550.00	-167'782.00
220.451.01	Population (Produit)	51'042.00	50'760.00	282.00	49'448.00
	Solidarité des communes	167'550.00	210'238.00	-42'688.00	206'142.00
	Dépenses thématiques *	0.00	45'868.00	-45'868.00	4'000.00
Total net de péréquation		14'844.00	142'668.00	-127'824.00	91'808.00

* Les montants au budget sont basés sur 2022, année de réfections importantes de routes, pour 2024

on ne peut plus prévoir de retour pour les transports.

Facture policière

Communes délégatrices	-19'074.00	-15'163.00	-3'911.00	-14'526.00
Répartition du solde	-11'669.00	-10'393.00	-1'276.00	-9'387.00
Total de la facture policière	-30'743.00	-25'556.00	-5'187.00	-23'913.00

Participation à la cohésion sociale

Prélèvements conjoncturels	-22'129.00	-40'273.00	18'144.00	-12'293.00
Solde réparti en points d'impôt	-114'668.00	-104'685.00	-9'983.00	-110'384.00
Total de la cohésion sociale	-136'797.00	-144'958.00	8'161.00	-122'677.00

3 - DOMAINES ET BATIMENTS

310 - Terrains

310.411.00 Concessions – servitudes

Il s'agit de contrats de passage de conduites souterraines de Swisscom.

310.465.00 Remboursement de tiers

Il s'agit d'un remboursement de subvention AF, part communale, lors de morcellement d'une parcelle ayant été subventionnée dans le cadre du remaniement parcellaire.

352 – Bâtiment communal

352.314.00 Aménagement et entretien

Non prévu, des travaux ont été réalisés dans les locaux de l'ancienne poste en vue de sa nouvelle location.

352.427.01 Location salles communales

Depuis le 1^{er} octobre, la salle de l'ancienne poste est louée, à l'année.

353 Eglise de Missy

353.331.00 Amortissement église de Missy - 353.480.00 Prélèvement sur le fonds de réserve

Les travaux de réfection des façades de l'église de Missy ne sont pas terminés, mais avant le passage à MCH2, conformément au préavis de réfection des façades de l'église (PM 03-2023) qui prévoyait « *d'amortir cet investissement par un prélèvement de CHF 50'000.00 sur le fonds de réserve pour entretien des bâtiments, compte n° 9282006* », la Municipalité a décidé d'amortir déjà en 2024 et de prélever le fonds de réserve qui ne pourrait pas être intégré à MCH2 sans un règlement.

354 – Abri de protection civile

La consommation d'électricité, notamment pour le chauffage, a été plus importante. Un montant de CHF 1'000.- a été refacturé aux locataires, la situation est sous surveillance afin de comprendre la vraie raison de cette augmentation.

355 – Buvette et terrain de football

355.301.00 Traitement du personnel

Plus d'heures de travail pour la tonte en 2024.

355.312.00 Electricité, carburant

Selon convention, le FC Ressudens paie l'électricité, dans ce compte il ne reste que les frais de carburant nécessaire à la tonte, qui a été plus importante en 2024, année humide.

355.314.00 Entretien

Un montant de CHF 10'000.- avait été prévu pour protection du site, au final cela n'a pas coûté si cher.

356.314.00 Entretien

Les CHF 6'000.- prévus au budget 2024 sont restés depuis 2022, ils auraient dû être revus à la baisse.

4 - TRAVAUX

410 – Service technique

410.318.00 Honoraires et prestations de services

Deux factures de géomètre pour modifications de limites et adaptations NORMAT 2, normalisation des données de l'aménagement du territoire.

410.352.00 Prestations de l'AISTBV

L'AISTBV facture aux communes une part de frais fixes selon le nombre d'habitants et une part pour les prestations effectuées pour chaque commune. Une partie du bénéfice est ensuite restituée aux communes. Comme l'on peut le constater dans la statistique, la commune de Missy a délivré 20 permis de construire contre 12 en 2023 et 18 en 2022.

410.435.00 Taxes et frais permis divers

Ce compte est également lié au nombre de permis de construire et d'utiliser.

420 – Service de l'urbanisme

420.318.02 Part poursuite de révision du PGA

Lors de la séance du Conseil général du 21 juin 2023, au point 7 « Informations de la Municipalité », Mme Anne-Michèle Enggist avait informé d'un dépassement de CHF 18'000.- pour la poursuite de révision du PGA, compris dans les compétences municipales. Ce montant aurait dû être retiré des investissements et passé dans les comptes de fonctionnement 2023, le boursier a omis cette opération comptable et c'est pour cette raison que ce montant figure dans le fonctionnement de 2024.

420.331.00 Amortissement PGA poursuite de révision

Les travaux d'étude du PGA jusqu'à l'enquête publique ayant été terminés, le montant des investissements doit être amorti conformément au préavis municipal PM02-2021, à amortir sur 15 ans de 2024 à 2038.

430 - Routes

430.314.00 Aménagement et entretien de routes

Une mise à niveau de regard et réfection d'enrobé (Ecrua) a été effectuée pour un montant de CHF 5'314.20, en plus des travaux de nettoyage, déneigement et autres.

430.331.30 Amortissement assainissement éclairage public

Conformément au préavis municipal PM06-2023, assainissement de l'éclairage public, l'investissement sera amorti sur 10 ans, de 2024 à 2033.

450 Ordures ménagères et déchets

450.434.00 Taxes ordures ménagères, compacteur MB

Le budget est légèrement surestimé.

460 – RESEAU D'EGOUTS (EC)

460.434.02 Taxes annuelles égouts

Le nombre de M3 d'eau achetés à l'ABV est inférieur, le nombre de M3 consommés et également inférieur et par la même, le produit des taxes annuelles basé sur la consommation est également inférieur. Si l'on fait la règle de trois entre la vente d'eau 2023, CHF 40'663.50, la vente d'eau 2024, CHF 32'094.- et l'évolution des taxes du compte 460.434.02 entre 2023 et 2024, CHF 21'653.20 et 17'668.40.

461 Réseau d'épuration

461.314.00 Entretien du réseau d'épuration

L'entreprise KFS a dû être mandatée pour déboucher des collecteurs EU au chemin des Saules, lors d'une inondation, l'intervention du SDIS a été nécessaire et des dégâts ont été réparés sur le collecteur d'entrée de la Stap de Missy.

461.434.01 Taxes annuelles épuration STEP

Idem que pour le compte 460.434.02.

461.452.00 Remboursements, participations de tiers

Il s'agit d'un remboursement de La Vaudoise assurance pour le sinistre « Junod » CHF 4'379.35 et remboursement de l'AGMV, CHF 4'419.55.

470 Cours d'eau

470.314.00 Entretien et aménagement

Il s'agit principalement de réfection d'un accès au ruisseau de Vaux et de nettoyages du dessableur.

5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Associations scolaires :

ASipe, association scolaire intercommunale de Payerne et environs, concerne les communes de Chevroux, Corcelles, Grandcour, Missy, Payerne, Trey, Valbroye, Villarzel, Henniez, (Dernière année) Champtauroz et Treytorrens.

La répartition des coûts s'effectue de la manière suivante :

- pour une demie en proportion de la population au 31.12.2024
- pour une demie en fonction des élèves fréquentant les classes des établissements
- à la rentrée des classes en automne 2024, les élèves primaires de Champtauroz et Treytorrens ont quitté l'ASipe pour être scolarisés à Surpierre FR. Pour cette raison l'ASipe a effectué deux bouclements de comptes, soit du 1^{er} janvier au 31 juillet et un autre du 1^{er} août au 31 décembre.

Parascolaire	<u>Répartition des coûts</u>				2024			2023	
		Habitants			384	22'659.85	377	9'207.65	
		Elèves							
Primaires 01-07	3'825'375	Habitants	20'718	92.32	384	35'450.91	377	96'758.87	
		Elèves	2'020	946.87	39	36'928.12			
Primaires 08-12	2'727'273	Habitants	20'413	66.80	384	25'652.11	377	48'016.86	
		Elèves	2'000	681.82	39	26'590.91			
Secondaires 01-07	1'428'425	Habitants	20718	34.47	384	13'237.65	377	18	
		Elèves	714	1'000.30	19	19'005.66			
Secondaires 08-12	1'025'441	Habitants	20718	24.75	384	9'503.07	377	18	
		Elèves	714	718.10	19	13'643.82			

Evolution des coûts par élève et par habitant ces quatre dernières années :

Prmaires	/ élève	/ habitant	Secondaires	/ élève	/ habitant
2021	127.48	1'368.69	2021	47.69	1'445.42
2022	139.12	1'476.84	2022	58.24	1'640.91
2023	127.40	1'317.04	2023	53.27	1'551.99
2024	159.12	1'628.69	2024	59.22	1'718.40

510.352.01 Parascolaire

Après intégration de l'ASIEGE, les salaires du personnel ont été réadaptés dans les nouvelles UAPE.

510.452.00 Remboursement ASIPE

Suite à l'intégration de l'ASIEGE en 2023, (Association Scolaire Intercommunale de l'Etablissement scolaire de Grange et Environs, un montant de base de d'intégration est remboursé aux communes fondatrices de l'ASIPE.

580 Temples et cultes

580.352.00 Frais de cultes

Eglise de Ressudens, les frais d'entretien, assurance ECA, énergie et conciergerie représentent un montant de CHF 6'242.10. L'organiste de Payerne M. Zimmermann a été engagé par nos trois communes de manière forfaitaire. Le décompte 2024 comprend un rattrapage pour 2023.

7 – SECURITE SOCIALE

720 – PREVOYANCE SOCIALE

720.352.01 ARAJ, rattrapage exercice précédent

Le décompte final 2023 de l'ARAJ nous est parvenu en date du 25 juillet 2024 avec un solde de CHF 10'473.23 à payer.

8 SERVICES INDUSTRIELS

810 Service des eaux

810.314.00 Entretien du réseau d'eau et autocontrôle

Un total de CHF 3'654.34 a été payé pour l'autocontrôle et CHF 3'361.15 pour les analyses d'eau.

810.481.00 Prélèvement à réserve service des eaux

Le service des eaux étant un domaine autofinancé, l'excédent de charge doit être prélevé au fonds de réserve.

**9 - Bilan de la commune de Missy
au 31 décembre 2024**

91 - ACTIF

Seuls les chapitres ayant une modification conséquente sont commentés ci-dessous

910 Disponibilité

911 - Débiteurs

912 – Placements du patrimoine financier

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le patrimoine financier comprend les terrains et les bâtiments non affectés à des tâches d'utilité publique. L'amortissement n'est pas obligatoire.

923.000	Terrains	405'000.00
9123.001	Terrain à bâtir en l'Ecrua	1.00
9123.003	Equipement PQ En l'Ecrua	1.00

939 Actifs transitoires

9139.002 Avances de péréquation

Le compte 9139.002 « Avances de péréquations » représente le solde de péréquation, réforme policière et cohésion sociale en faveur de la commune. Les calculs sont basés sur le décompte provisoire reçu en avril 2023. Quelques différences sont encore possibles car les dépenses thématiques ne sont pas encore connues, mais cela représente l'estimation la plus proche possible des charges et produits de péréquation pour l'exercice 2022.

914 – Patrimoine administratif

Selon l'Art. 17 du RCCOM, les investissements obligatoirement amortissables portés à l'actif du bilan doivent être amortis dans les délais suivants :

- a. dix ans au plus pour le mobilier, l'équipement et les installations techniques, les machines, les véhicules, les subventions, les participations et les indemnités d'expropriation ;
- b. trente ans au plus pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement, les bâtiments et constructions. Ce délai, sur demande, peut être prolongé très exceptionnellement par le Conseil d'Etat. (Par ex. les conduites du réseau d'eau potable dont la durée de vie peut être de plus de cinquante ans).

Liste des amortissements ordinaires et extraordinaires :

<u>Compte</u>	<u>Titre</u>	<u>Montant</u>	<u>Durée</u>
352.331.01	Amortissement génératrice pour le PRU	500.00	2027
353.332.00	Amortissement extra réfection façades de l'église	50'000.00	A définir
355.331.00	Amortissement tracteur tondeuse	1'000.00	2031
420.332.00	Amortissement extra PGA poursuite de révision	6'200.00	2038
430.331.00	Amortissement route du village	33'000.00	2026
430.331.01	Amortissement route PQ "En l'Ecrua"	5'000.00	2038
430.331.03	Amortissement tracteur tondeuse	500.00	2031
440.331.00	Amortissement place du village	20'000.00	2031
440.331.01	Amortissement réaménagement place de jeux	5'400.00	2031
440.331.03	Amortissement tracteur tondeuse	500.00	2031
810.331.01	Amortissement réseau d'eau PQ "En l'Ecrua"	1'000.00	2035
Total des amortissements		123'100.00	

Voici l'évolution des objets figurant au bilan :

9141 - Ouvrages de génie civil

9141.002	Réfection route du village	Solde au 01.01	74'000.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-33'000.00
		Solde au 31.12	41'000.00
9141.004	Réseau route PQ "En l'Ecrua"	Solde au 01.01	74'000.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-5'000.00
		Solde au 31.12	69'000.00
9141.005	Aménagement place du village	Solde au 01.01	157'259.30
		Investissement	0.00
		Amortissement	-20'000.00
		Solde au 31.12	137'259.30

9143 – Bâtiments et constructions

143.010	PGA poursuite de révision	Solde au 01.01	110'770.61
		Investissement	0.00
		A fonctionnement	-18'000.00
		Amortissement extra	-6'200.00
		Solde au 31.12	86'570.61
9143.020	Réaménagement place de jeux	Solde au 01.01	42'427.80
Transféré au compte n° 9143.020		Investissement	0.00
		Amortissement	-5'400.00
		Solde au 31.12	37'027.80
9143.353	Eglise de Missy - Réfection 2024	Solde au 01.01	0.00
		Investissement	106'207.25
		Amortissement extra	-50'000.00
		Solde au 31.12	56'207.25

9144 - Installations S.I.

9144.001	Réseau d'eau PQ "En l'Ecrua"	Solde au 01.01	12'000.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-1'000.00
		Solde au 31.12	11'000.00

9146 – Mobilier, machines

9146.000	Tracteur tondeuse et génératrice	Solde au 01.01	17'964.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-2'500.00
		Solde au 31.12	15'464.00

92 – PASSIF**920 Engagements courants****9200.000 Créanciers**

9220.040	Prêt Raiffeisen bâtiment communal	Solde au 01.01	150'000.00
		Amortissement	-150'000.00
		Solde au 31.12	0.00

928 - Fonds de réserves

Voici le détail des fonds de réserves qui ont connu un mouvement en 2024 :

9280.001	Fonds Service des eaux (SI)	Solde au 01.01	39'567.90
		Attribution	0.00
		Prélèvement	-3'585.39
		Solde au 31.12	35'982.51
9280.450	Fonds déchetterie	Solde au 01.01	462.20
		Attribution	0.00
		Prélèvement	0.00
		Solde au 31.12	462.20
9280.460	Fonds réseau d'égouts	Solde au 01.01	30'583.01
		Attribution	0.00
		Prélèvement	0.00
		Solde au 31.12	30'583.01
9282.004	Fonds d'entretien des routes SAF (AR 39)	Solde au 01.01	27'351.75
		Attribution	0.00
		Prélèvement	0.00
		Solde au 31.12	27'351.75
9282.006	Fonds de réserve pour entretien des bâtiments	Solde au 01.01	50'000.00
		Attribution	0.00
		Prélèvement	-50'000.00
		Solde au 31.12	0.00

929 - CAPITAL

9290.000	Capital	Solde au 01.01	1'088'649.49
		Attribution du bénéfice	0.00
		Prélèvement du déficit	-80'846.09
		Solde au 31.12	1'007'803.40

ETAT DES DETTES

La situation a évolué comme suit :

	2024	2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts - Bilan - 921 -923	733.33	150'733.33	490'733.33	540'733.33	590'733.3
Nbr habitants	384	377	386	366	368
Dette brute par habitant	1.91	399.82	1'271.33	1'477.41	1'605.2

La dette brute a diminué de **CHF 150'000.00**, soit de **99.5 %**.

Il s'agit de l'endettement brut et il faut aussi déterminer l'endettement net. La méthode de calcul utilisée est reprise du manuel d'introduction « Gestion financière communale » dont l'auteur est le directeur de l'UCV, M. Gianni Saitta. Partant de l'endettement brut, on déduit les disponibilités - 910, les débiteurs - 911 et le patrimoine financier – 912, * *sans les terrains et bâtiments*. On obtient le tableau suivant :

Etat de l'endettement :

	Codes		2024	2023
Endettement brut	920	Engagements courants	92'001.89	84'913.8
	922	Emprunts moyens	0.00	150'000.0
	923	Engagements fonds spéciaux	733.33	733.3
	925	Passifs transitoires	128'849.66	26'539.1
		Total	221'584.88	262'186.3
- Disponibilités	910	- Disponibilités	-219'659.61	-235'499.2
	911	- Débiteurs	-297'530.32	-268'113.1
	912	- Patrimoine financier	-810'866.74	-956'016.8
	913	- Actifs transitoires	-38'483.22	-101'458.9
	914	- Patrimoine affecté	-11'000.00	-12'000.0
Endettement net			-1'155'955.01	-1'310'901.9
Habitants			384	377
Endettement net / habitant			-3'010.30	-3'477.1
Endettement des associations			603'195.03	704'938.1
Endettement net total			-552'759.98	-605'963.7

La dette nette étant négative, on ne peut pas parler d'endettement mais de fortune nette.

D'autres méthodes d'analyses de l'endettement excluent les terrains et bâtiments du patrimoine financier, la raison étant que le processus de réalisation est long et compliqué et l'estimation de ces biens peut ne pas correspondre à la réalité.

Plafond d'endettement – Cautionnements - Associations de communes

La nouvelle Constitution vaudoise du 14 avril 2003 a introduit la notion de plafond d'endettement. Le plafond d'endettement net a été fixé par le Conseil Général dans sa séance du 15 décembre 2021 à **CHF 1'700'000-** pour les années 2021 à 2026 (voir préavis municipal n° 10-2021).

Les cautionnements sont soumis aux mêmes règles d'application. Le plafond de cautionnement est compris dans le plafond d'endettement net.

Les cautionnements pour la commune de Missy sont :

- ASIPE **CHF 603'195.03**
- **Total CHF 603'195.03**

A fin 2024, l'endettement **net total**, qui comprend les cautionnements, se monte à : **CHF -552'759.98**.

Le plafond d'endettement de la commune de Missy est respecté.

Quotité de dette nette :

La quotité de dette nette se calcule de la manière suivante :

Endettement net x 100 / les revenus du patrimoine administratif (427 codes par nature), émoluments (431), impôts (40), patentés et concessions (41), total 2024 **CHF 823'889.92**.

427	Patrimoine administratif	50'398.00
431	Emoluments	3'121.60
40	Impôts	757'718.17
41	Patentes, concessions	12'652.15
Revenus administratifs		823'889.92

Qutotité d'endettement net :

Endettement net	-552'759.98	x	100.00	=	-67
Revenu patrimoine administratif					823'889.92

La situation d'endettement de la commune est très saine.

MARGE D'AUTOFINANCEMENT

La marge d'autofinancement, ou cashflow, est la soustraction des dépenses courantes aux recettes courantes. Elle permet de voir quels sont les moyens financiers dégagés par l'activité de fonctionnement de la commune à la fin de l'exercice.

La manière de calculer utilisée est la suivante :

(*Entre parenthèses = codes par nature*)

Partant du total des revenus de fonctionnement (4), on déduit les charges de fonctionnement (3) pour arriver au **solde de fonctionnement** (Résultat de l'exercice). Afin de calculer la capacité réelle de la commune, il faut extraire les recettes ou dépenses extraordinaires qui sont les mouvements des fonds de réserves (380/480 - 381/481), les imputations internes (390/490), et ajouter les amortissements (330/331 - 332/333) pour obtenir la **marge d'autofinancement**.

Calculs de MA :

Calculs de marge d'autofinancement		2024	2023
4	Revenus de fonctionnement	1'342'980.67	1'277'175.16
3	Charges de fonctionnement	-1'423'826.76	-1'196'160.35
Solde de fonctionnement		-80'846.09	81'014.81
+ 380 / 381	Attributions	1'300.00	9'030.00
+ 330 / 333	Amortissements (Sans défaillances)	123'100.00	66'900.00
+ 390	Imputations internes	0.00	0.00
- 490		0.00	0.00
- 480 / 481	Prélèvements	50'000.00	-3'030.35
Marge d'autofinancement		93'553.91	153'914.46

ESTIMATION DU PATRIMOINE

Estimation fiscale et valeur incendie des immeubles communaux :

N°	ECA	Lieu-dit	Terrain	Bâtiment	Valeur incendie
2		Derrière chez Rapin			
6		Grands Champs	9'500.00		
25	46	Rte de St-Aubin 11 - Eglise			1'237'577.60
27	150	Rte de St-Aubin 5 – Grande salle			1'513'160.00
	55	Chemin de Rochette 8	305'000.00		975'420.00
	54				1'039'940.00
39-1	209	Abri collectif			1'270'080.00
51		Les Grands Vergers	2'000.00		
80	105	Rte des Vernettes 2		400'000.00	1'722'504.00
105		Les Pièces			
145		La Rite			
161		La Grabeille			
171	133	L'Ecrue – Stand de tir		32'000.00	127'260.00
176		Le Chêne	13'000.00		
192		Les Pièces	1'000.00		
202		Partie Deçà	1'000.00		
217		Le Paquier Deçà	7'500.00		
218		Le Paquier Deçà	15'000.00		
231		Les Eterpis	38'000.00		
234	206	Le Paquier Delà – Vestiaire et buvette	24'000.00		597'140.00
240		Partie Delà	60'000.00		
246		Le Grand Marais	75'000.00		
247		Le Grand Fil	90'000.00		
	8	Couvert de fontaine			56'000.00
	223	Garages privés – Bureau déchetterie			48'180.00
	266	Couvert de fontaine			44'800.00
	283	Ciblerie du stand de tir			69'280.00
	284	Pavillon de jardin Rochette 8			46'890.00
3087		Les Sept Petits (Corcelles)	25'000.00		
Sommes			361'000.00	737'000.00	8'748'231.60
Total EF				1'098'000.00	

ETAT DES TITRES

Désignation		Valeur nominale	Nbr	Total Nominal CHF	Valeur cours	Valeur CHF
Banque Raiffeisen	Parts sociales	200.00	1	200.00	NC	200.00
Abattoir Avenches	Parts sociales	1'000.00	2	2'000.00	NC	2'000.00
Sucrerie d'Aarberg	Action nom. CHF	10.00	28	280.00	23.00	644.00
SAIDEF	Action nom. CHF	40.00	293	11'720.00	NC	11'720.00
Navigation, lacs Neuchâtel, et Morat	Action nom. CHF	1.0	40	40.0	NC	40.00
SI En L'Ecrua SA	Action nom. CHF				NC	205'000.00
	Total			14'240.00		219'604.00

NC = Non coté

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 01/2025 de la Municipalité ;
- Oui le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de ce préavis ;
- Oui le rapport de l'organe de révision ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver la gestion de la Municipalité en 2024 ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2024 ;
- d'en donner décharge au boursier communal, à la Municipalité et à la commission de gestion.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le syndic :

O. Thévoz

La secrétaire :

Y. Michel

Municipal responsable : M. Olivier Thévoz, finances

Approuvé en séance de municipalité le 12 mai 2025